

# L'ABEILLE D'ÉTAMPES

JOURNAL DES INSERTIONS JUDICIAIRES ET LÉGALES

## DE L'ARRONDISSEMENT

Littérature, Sciences, Jurisprudence, Agriculture, Commerce, Voyages, Annonces diverses, etc.

Paraissant tous les Samedis.

**PRIX DES INSERTIONS.**  
Annonces... 20 c. la ligne.  
Réclames... 30 c. —

Les lignes de titre comptent pour le nombre de lignes de texte dont elles tiennent la place. — Les manuscrits ne sont jamais rendus.

Les annonces judiciaires et autres doivent être remises le jeudi soir au plus tard, sinon elles ne paraîtront que dans le numéro suivant.

Le Propriétaire Gérant, Avo. ALLIEN.

BUREAUX DU JOURNAL, RUE DU PONT-QUESNEAUX, 3,  
Chez AUGUSTE ALLIEN, imprimeur.

Étampe. — Imprimerie de AUG. ALLIEN.

**PRIX DE L'ABONNEMENT**  
Un an... 12 fr.  
Six mois... 7 fr.  
2 fr. en sus, par la poste.  
Un numéro du journal... 30 c

L'abonnement se paie d'avance, et les insertions au comptant. — A l'expiration de leur abonnement, les personnes qui n'ont pas l'intention de le renouveler, doivent refuser le Journal.

« La publication légale des actes de société est obligatoire pour l'année 1875, dans l'un des journaux suivants: Pour l'arrondissement de Versailles, dans la *Concorde de Seine-et-Oise* et le *Libéral de Seine-et-Oise*, — pour celui de Corbeil, dans le journal *l'Abeille de Corbeil*, — pour celui d'Étampe, dans le journal *l'Abeille*

BUREAUX DU JOURNAL, RUE DU PONT-QUESNEAUX, 3,  
Chez AUGUSTE ALLIEN, imprimeur.

d'Étampe; — pour celui de Mantes, dans le *Journal judiciaire de Mantes*; — pour celui de Pontoise, dans l'*Echo Pontoisien*; — pour celui de Rambouillet, dans l'*Annuaire de Rambouillet*.

### ÉTAMPES.

#### Caisse d'épargne.

Les recettes de la Caisse d'épargne centrale se sont élevées dimanche dernier, à la somme de 6,362 fr., versés par 54 déposants dont 7 nouveaux.

Il a été remboursé 6,287 fr. 91 c.

Les recettes de la succursale de Milly ont été de 3,050 fr., versés par 27 déposants dont 1 nouveau.

Il a été remboursé 2,229 fr.

Les recettes de la succursale de Méréville ont été de 850 fr., versés par 4 déposants dont 4 nouveaux.

Il a été remboursé 400 fr.

Les recettes de la succursale de La Ferté-Alais ont été de 2,971 fr., versés par 25 déposants dont 4 nouveaux.

Il a été remboursé 778 fr. 70 c.

Les recettes de la succursale d'Angerville ont été de 1,860 fr., versés par 14 déposants.

#### Police correctionnelle.

Audience du 7 Avril 1875.

Le Tribunal de Police correctionnelle, dans son audience dernière, a prononcé les jugements suivants :

#### JUGEMENTS CONTRADICTOIRES.

— MESSOT Louis, 35 ans, né à Nangis (Seine-et-Marne), journalier, sans domicile fixe; 45 jours de prison et aux dépens, pour vagabondage.

— PAILLARD Léon Amédée, 47 ans, né à Taisnil (Somme), ouvrier menuisier, en résidence obligée à Orléans; 43 mois de prison, pour rupture de ban.

— PEPIN Pierre-Urel-Napoléon, 62 ans, né à Sotteville (Seine-Inférieure), sans profession ni domicile; 20 jours de prison et aux dépens, pour vagabondage et mendicité.

— CORTIER Ferdinand-Victor-Denis, 22 ans, né à Gisors (Eure), journalier, en résidence obligée à Cette; 45 jours de prison, pour rupture de ban.

— SACKLON Pierre-Basilique, 49 ans, né à Courbevoie (Seine), ouvrier teinturier, en résidence obligée à Toulouse; 3 mois de prison et 5 fr. d'amende, pour outrage et rébellion et ivresse manifeste sur la voie publique.

— LORIAUX Henri, 52 ans, cultivateur, demeurant à Cerny; 25 fr. d'amende et aux dépens, pour blessures involontaires par imprudence.

— VALLEÉ Félix-François-Eugène, 30 ans, journalier, demeurant à Villeneuve, commune d'Angerville; 6 jours de prison, 5 fr. d'amende et aux dépens, pour outrage à un agent et ivresse manifeste sur la voie publique.

— LEBLANC Germain-Alexis, 70 ans, marchand des Quatre-Saisons, demeurant à Saclas; 4 mois de prison, 16 fr. d'amende et aux dépens, pour coups et blessures volontaires.

— RENARD Louis-Désiré, 35 ans, cultivateur, demeurant à Abbeville; 3 jours de prison, 16 fr. d'amende et aux dépens, pour coups et blessures volontaires.

— MOUSSEAUX Elise-Stéphanie, 40 ans, femme Berthier, journalière, demeurant à Dannemois, 5 fr. d'amende et aux dépens, pour avoir sciemment fait usage d'un timbre-poste qui avait déjà servi.

#### JUGEMENT PAR DÉFAUT.

— LEVEAU Louis-Félix, 22 ans, ouvrier carrier à Milly; 6 jours de prison, 16 fr. d'amende et aux dépens, pour ivresse manifeste sur la voie publique étant en état de récidive.

\* La fête de bienfaisance dont nous avons dit quelques mots dans l'*Abeille* du 20 mars dernier, vient d'être définitivement fixée au lundi de la Pentecôte, 17 mai prochain.

Nous ne ferons pas le détail de la cavalcade qui promet d'être belle: il faudrait pour cela que le programme en fût tout à fait arrêté; mais nous dirons que les préparatifs se poursuivent avec activité, que les costumes ont été choisis à Paris, et que l'on travaille à l'ornementation des chars à Étampes.

Enfin tout marche à souhait. L'Administration municipale s'étant montrée très-favorable à cette fête qui offre au pays un agréable divertissement, le point le plus difficile à atteindre était de s'assurer les ressources suffisantes pour couvrir les frais généraux; le Conseil municipal a voté une somme de 1,000 francs, et de nombreuses souscriptions ont ensuite été recueillies chez nos compatriotes. Pour compléter les ressources, MM. les Commissaires organisateurs prient les personnes qui, absentes de chez elles, n'ont pu les honorer de leur souscription, de vouloir bien verser, chez l'un d'eux, leur offrande.

Les souscriptions sont reçues par MM.

GIBAUDAN, inspecteur d'assurances;  
PERSENT, négociant;  
ALB. OYON, id.  
E. DAVID, id.

\* Une magnifique soirée dramatique nous est annoncée pour le Dimanche 18 Avril: *l'École des Vieillardes*, le chef-d'œuvre de Casimir Delavigne, avec M<sup>lle</sup> Fayolle dans le rôle d'Hortense.

### Marché aux bestiaux du 3 Avril 1875.

	Arrivés.	Vendus.
Moutons.....	41406	8050
Vaches.....	104	87
Chevaux.....	79	41
Anes.....	8	3
Porcs.....	415	89
Totaux.....	41712	8270

Marché bien garni; — ventes un peu lentes sur les moutons destinés à la culture, mais très actives et à un cours élevé pour ceux livrés à la boucherie. — Quant aux autres bestiaux, il n'y a pas eu de variation sur les prix du marché précédent, à l'exception des porcs qui ont trouvé de nombreux amateurs, et à des cours supérieurs.

### État civil de la commune d'Étampe.

#### NAISSANCES.

Du 4 Avril. — LAMY Marie-Anne-Germaine, rue Evezard, 17. — 5. HEMARD Alice-Marie, au hameau de Bois Renault. — 6. TABUTEAU Rachel, rue Saint-Jacques, 104. — 9. LEBRUN René-Auguste, rue St-Jacques, 63.

#### PUBLICATION DE MARIAGE.

Entre: LÉVEQUE Louis-Joseph-Edouard, 29 ans, chandelier, rue Evezard, 48; et D<sup>lle</sup> Eugénie HOTAU, 24 ans, lingère, rue Evezard, 48.

#### DÉCÈS.

Du 6 Avril. — HODOUIN Nathalie, épouse Dabau-court, 33 ans, couturière, place Saint-Gilles, 4<sup>er</sup>. — 6. PUIS Thérèse-Elisa, 59 ans, rentière, femme Cailloix, rue de la Juiverie, 21. — 7. BOURDIER Auguste-Félix, 64 ans, maître d'hôtel, rue du Petit-Pannier, 2. — 9. BLUET Rosalie-Victoire, 78 ans, sans profession, femme Vramant, rue Saint-Martin, 121.

Pour les articles et faits non signés: AUC. ALLIEN.

### Les Millionnaires

#### DE PARIS

Cette œuvre palpitante d'intérêt, due à la plume de MM.

OCTAVE FÉRÉ et EUGÈNE MORET,

que publie actuellement l'*Opinion Nationale*, est appelée à un succès des plus éclatants.

LES ABONNÉS NOUVEAUX ont droit à recevoir gratuitement tout ce qui a paru de cet important roman.

ABONNEMENTS: 16 fr. par trimestre.

Adresser les mandats à l'administration, 5, rue Coghéron, Paris.

### ANNONCES.

(1) Etude de M<sup>e</sup> BREUIL, avoué à Étampes, Rue Saint-Jacques, n° 50.

#### VENTE

Par suite de surenchère du sixième, En l'audience des Criées du Tribunal civil de première instance, Séant à Étampes, Au Palais de Justice de ladite ville,

1<sup>o</sup> De la Nue-Propriété de :

### MAISON

Sise à Saint-Père-Méréville,

Avec

JARDIN, TERRAIN, AISANCES ET DÉPENDANCES,

2<sup>o</sup> DE L'USUFRUIT DE CES BIENS

EN 2 LOTS.

L'Adjudication aura lieu le Mardi 27 Avril mil huit cent soixante-quinze, Heure de midi.

On fait savoir à tous qu'il appartiendra que :

Par suite d'une surenchère du sixième faite au greffe du Tribunal civil de première instance séant à Étampes, le huit avril mil huit cent soixante-quinze, enregistrée et dénoncée conformément à la loi, par Monsieur Louis-Victor Imbault, maçon, demeurant à Étampes, sur les adjudications prononcées au profit de MM. Cosme-Auguste Piau et Jean-Louis Lenoir, maîtres maçons, demeurant tous deux à Méréville, suivant procès-verbaux dressés par M<sup>e</sup> Ravault, notaire audit lieu, le quatre avril mil huit cent soixante-quinze ;

Il sera,

Aux requête, poursuite et diligence de M. IMBAULT, sus-nommé, surenchérisseur ;

Ayant pour avoué M<sup>e</sup> Breuil, constitué, pour occuper sur ladite surenchère ;

En présence, ou eux dûment appelés, de :

1<sup>o</sup> MM. Cosme Auguste Piau et Jean Louis Lenoir, maîtres maçons, demeurant tous deux à Méréville; — Tant comme ayant poursuivi la vente de la nue-propriété et de l'usufruit de l'immeuble, surenchéri qu'en qualité d'adjudicataire dudit immeuble ;

Ayant pour avoué M<sup>e</sup> Bouvard ;

2<sup>o</sup> M. Jacques-Denis Dorje père, ancien boucher, et madame Désirée Petit, son épouse, ledit sieur Dorje, tant en son nom personnel que pour assister et autoriser la dame son épouse, demeurant ensemble à Saint-Père, commune de Méréville ;

3<sup>o</sup> M. Denis Dorje fils, ci-après nommé et domicilié ;

4<sup>o</sup> M. et madame Bonnet ;  
5<sup>o</sup> M. Paul Dorje ;  
6<sup>o</sup> M. Blaise Goussot, ès-noms ;  
Ces quatre derniers ci-après nommés, qualifiés et domiciliés ;  
Ayant pour avoué M<sup>e</sup> Breuil ;  
Procédé, le Mardi vingt-sept Avril mil huit cent soixante-quinze, heure de midi, en l'audience des Criées du Tribunal civil de première instance d'Étampe, à la vente par adjudication sur surenchère, au plus offrant et dernier enchérisseur, et sur les mises à prix ci après indiquées, de la nue-propriété et de l'usufruit de l'immeuble dont la désignation suit.

#### DÉSIGNATION :

##### Premier lot.

La Nue-Propriété d'une MAISON située à Saint-Père, commune de Méréville, rue des Souchons, en face l'ancien cimetière, comprenant :

1<sup>o</sup> Un corps de bâtiment divisé en une boutique ouvrant et éclairée sur ladite rue, une chambre froide à côté éclairée sur la même rue, et une grande chambre à feu derrière les deux pièces précédentes ouvrant sur la cour et éclairée d'un côté sur la cour et d'autre côté sur la ruelle, grenier au-dessus du tout couvert en tuiles, cave dessous ;

2<sup>o</sup> Un autre bâtiment en face la porte-charretière ci-après indiquée à usage de tuerie et écurie, grenier au-dessus aussi couvert en tuiles ;

3<sup>o</sup> Cour close devant et entre ces bâtiments, laquelle a entrée de porte-charretière sur la rue des Souchons, petite remise ou hangar en appentis couvert en tuiles dans cette cour ;

4<sup>o</sup> Jardin entouré de murs à la suite de la cour, y compris la partie de bâtiments qui pourra y rester ;

5<sup>o</sup> Et terrain au bout dudit jardin s'étendant jusqu'à la rue de la Madeleine ;

Le tout tenant et joignant : d'un côté, à droite à cause de la cour, à la cour Maudas, mur entre dépendant de la propriété présentement désignée, à cause du bâtiment à usage de tuerie et écurie, à la même cour Maudas, et à cause du jardin et du terrain y faisant suite, à M. Mulard, mur de clôture entre ;

D'autre côté, à gauche, à cause du bâtiment d'habitation et d'une partie de la cour, à madame veuve Rouleau et à M. Rouleau, son fils, ruelle entre les bâtiments ;

Et à cause du surplus de la cour, et à cause du jardin et du terrain, à M. Alphonse Percheron, par devant la rue des Souchons ;

Et par derrière, à cause du bâtiment à usage de tuerie, à Agathe Desgouillons, et à cause du terrain, à la rue de la Madeleine ;

Ladite Maison et ses dépendances portées au cadastre de la commune de Méréville, section D, numéros 2947, 2948 et 2949, pour une contenance superficielle de 4,255 mètres.

Sur la mise à prix de 4,400 fr.

##### Deuxième lot.

L'Usufruit de la Maison désignée sous le premier lot.

Sur la mise à prix de 584 fr.

La nue-propriété et l'usufruit dudit immeuble adjugés à MM. Cosme-Auguste Piau et Jean-Louis Lenoir, sus-nommés, savoir : le premier lot, moyennant, outre les charges, le prix principal de douze cents francs ; et le deuxième lot, moyennant, outre les charges, le prix principal de cinq cents francs, sur les poursuites exercées à la requête des sieurs Piau et Lenoir, suivant deux jugements rendus par le Tribunal d'Étampe, le douze janvier mil huit cent soixante-quinze, contre :

1<sup>o</sup> Les époux Dorje-Petit, ci-dessus nommés ;

2<sup>o</sup> M. Désiré Dorje fils, marchand boucher, demeurant à Saint-Père-Méréville, ci-devant et actuellement à Fresne-lès-Rungis, canton de Villejuif, arrondissement de Sceaux (Seine) ;

3<sup>o</sup> Madame Pauline Dorje, épouse de M. Pierre Bonnet, employé au chemin de fer de Lyon, et M. Pierre Bonnet, pour assister et autoriser la dame son épouse, demeurant ensemble à Paris, rue de Lyon, numéro 43 ;

4<sup>o</sup> M. Paul Dorje, garçon boucher, demeurant à Versailles, rue de Montreuil, numéro 41, chez M. Valerland, boucher ;

5<sup>o</sup> M. Blaise Goussot, demeurant à Massy, canton de Longjumeau, agissant en qualité de tuteur de mademoiselle Goussot, son enfant mineure, issue de son mariage avec madame Virginie Dorje, son épouse, décedée ;

Ayant pour avoué M<sup>e</sup> Breuil.

S'adresser pour les renseignements :

A Étampes,

1<sup>o</sup> En l'étude de M<sup>e</sup> BREUIL, avoué poursuivant la vente, rue St-Jacques, numéro 50 ;

2<sup>o</sup> En celle de M<sup>e</sup> BOUVARD, avoué présent à la vente, rue St Jacques, numéro 5 ;

A Méréville,

3<sup>o</sup> En l'étude de M<sup>e</sup> RAVAUT, notaire ;

Et sur les lieux pour visiter les immeubles.

Fait et dressé par moi, avoué poursuivant soussigné.

A Étampes, le huit avril mil huit cent soixante-quinze.

Signé, L. BREUIL.

En suite est écrit : Enregistré à Étampes, le dix avril mil huit cent soixante-quinze, folio 137 recto, case 5. Reçu un franc quatre-vingts centimes, décimes compris.

Signé : DELZANGLES.

(2) Etude de M<sup>e</sup> BOUVARD, avoué à Étampes, Rue Saint-Jacques, n° 5.

#### VENTE

#### SUR LICITATION

EN LA MAISON D'ÉCOLE D'ONCY.

Par le ministère de M<sup>e</sup> SERGENT, notaire à Milly, Commis à cet effet,

DE CINQUANTE-SIX

### PIÈCES DE TERRE

GROUETTE, SABLE, BOIS, VIGNE, JARDIN, PRÉ

MARAIS, AUNAIE, COURTEL

Sis terroirs d'Oncy et Noisy-sur-Ecole,

EN 56 LOTS,

Avec faculté de réunion et de subdivision.

L'Adjudication aura lieu le Dimanche 2 Mai

mil huit cent soixante-quinze,

Heure de midi.

On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra que : En exécution d'un jugement rendu contradictoirement par le Tribunal civil de première instance d'Étampe, le vingt-trois mars mil huit cent soixante-quinze, enregistré et signifié ;

Il sera,

Aux requête, poursuite et diligence de :  
1<sup>o</sup> M. Henri VENET, cultivateur, demeurant à Noisy-sur-Ecole ;

2<sup>o</sup> M. Joseph BARBIER, cultivateur, et madame Florence VENET, son épouse, qu'il assiste et autorise, demeurant ensemble à Oncy ;

Ayant pour avoué constitué M<sup>e</sup> Amable-Michel Bouvard, exerçant près le Tribunal civil de première instance d'Étampe, demeurant en ladite ville, rue Saint-Jacques, numéro 5 ;

En présence, ou eux dûment appelés, de madame Antoinette Venet, épouse de M. François Meneux, cultivateur, et ce dernier pour l'assister et l'autoriser, demeurant ensemble à Oncy ;

Ayant pour avoué constitué M<sup>e</sup> Paulin-Laurens, exerçant près le Tribunal civil de première instance d'Étampe, demeurant en ladite ville, rue Sainte-Croix, numéro 19 ;

Procédé, le Dimanche deux Mai mil huit cent soixante-quinze, heure de midi, en la maison d'école d'Oncy, par le ministère de M<sup>e</sup> Sergent, notaire à Milly, commis à cet effet, à la vente sur licitation, des immeubles dont la désignation suit.

#### DÉSIGNATION :

##### Terroir d'Oncy.

##### Premier lot.

Neuf ares vingt-huit centiares de sable, sur le Chemin-de-la-Procession, au-dessus de Fourneau; tenant d'un long Véronique Darras, d'autre long François Meneux, d'un bout Jean Darras, d'autre bout le chemin de la Procession. — (Premier lot du jugement).

Sur la mise à prix de 75 fr.

##### Deuxième lot.

Dix ares cinquante-cinq centiares de terre, sis derrière le Clos-Huot, traversés par le chemin du Mesnil; tenant d'un long M. Cochin, d'autre long Baptiste Bourguignon, des deux bouts M. Cochin. — (Deuxième lot du jugement).

Sur la mise à prix de 125 fr.

##### Troisième lot.

Trente-un ares soixante-deux centiares de terre, au même lieu; tenant d'un long M. Cochin, d'autre long M. Chevallier, d'un bout Jacques Duché, d'autre bout le chemin de Milly à Malesherbes. — (Troisième lot du jugement).

Sur la mise à prix de 40 fr.

##### Quatrième lot.

Dix ares cinquante-cinq centiares de terre grouette, sis derrière le Bois-Huot; tenant d'un long Georges Delandre, d'autre long Alexis Venet, d'un bout madame Duché, d'autre bout le chemin de Milly à Malesherbes. — (Quatrième lot du jugement).

Sur la mise à prix de 15 fr.

##### Cinquième lot.

Seize ares quarante-six centiares de terre, sis à la Pointe-du-Bois-Huot; tenant d'un long Pierre Venet, d'autre long Alexis Venet, d'un bout Jacques Delaporte, d'autre bout le chemin des Creuses-Voiries au Mesnil. — (Cinquième lot du jugement).

Sur la mise à prix de 20 fr.

##### Sixième lot.

Dix ares cinquante-cinq centiares de terre-grouette, sis à la Croix-de-Dix-Huit-Sous; tenant d'un long héritiers Delandre, d'autre long héritiers Audiot, d'un bout Honoré Delaporte, d'autre bout le chemin de Milly à Malesherbes. — (Sixième lot du jugement).

Sur la mise à prix de 6 fr.

##### Septième lot.

Six ares trente-trois centiares de terre, sis au-dessus du Chemin-des-Creuses-Voiries ou la Crayonnaire; tenant d'un long à Alexis Venet, d'autre long Jean-Pierre Crubtier, d'un bout François Delaporte, d'autre bout le chemin des Creuses-Voiries à Maisse. — (Septième lot du jugement).

Sur la mise à prix de 3 fr.

##### Huitième lot.

Douze ares soixante-six centiares de vigne, à Montgripion; tenant d'un long à Mathurin Bouclet, d'autre long Pierre Venet, d'un bout Abraham Millet, d'autre bout Pierre Venet. — (Huitième lot du jugement).

Sur la mise à prix de 30 fr.

*Neuvième lot.*  
Quinze ares quatre-vingt-trois centiares de terre-grouette, à la Canche aux-Cochons; tenant d'un long François André, d'autre long Pierre Venet, d'un bout le chemin de Milly à Malsherbès, d'autre bout le bois de M. Codet. — (Dixième lot du jugement).  
Sur la mise à prix de 40 fr.

*Dixième lot.*  
Huit ares quatre-vingt-trois centiares de terre-grouette, au-dessus du Fourneau; tenant d'un long Jean Bardier, d'autre long Pierre Venet, d'un bout Bardier, d'autre bout sur les friches. — (Onzième lot du jugement).  
Sur la mise à prix de 5 fr.

*Onzième lot.*  
Seize ares quatre-vingt-huit centiares de terre, au Fourneau; tenant d'un long à Jacques Boudineau, d'autre long Pierre Venet, d'un bout Jacques Duché, d'autre bout sur le chemin royal. — (Douzième lot du jugement).  
Sur la mise à prix de 40 fr.

*Douzième lot.*  
Cinq ares vingt-sept centiares de terre, sis à la Canche Huguet; tenant d'un long à Honoré Delaporte, d'autre long à Antoine André, d'un bout le chemin de Veuminaud, d'autre bout les héritiers Beauvilliers. — (Vingt-troisième lot du jugement).  
Sur la mise à prix de 63 fr.

*Treizième lot.*  
Douze ares soixante-six centiares de terre, aux Rochettes; tenant d'un long à Michel Gonon, d'autre long H mi Reiny, d'un bout plusieurs, et d'autre bout le chemin des Creuses-Voires. — (Vingt-quatrième lot du jugement).  
Sur la mise à prix de 150 fr.

*Quatorzième lot.*  
Cinq ares quatre-vingt-onze centiares de terre, sis aux Rochettes; tenant d'un long Mathurin André, d'autre long Jacques Meneux, d'un bout sur plusieurs, et d'autre bout en hache sur le chemin du Veuminaud. — (Vingt-sixième lot du jugement).  
Sur la mise à prix de 70 fr.

*Quinzième lot.*  
Sept ares dix huit centiares de terre, sis à la Sorbonne; tenant d'un long Alexis Delandre, d'autre long Pierre Venet, d'un bout Etienne Laurent, et d'autre bout M. Blondel. — (Vingt-septième lot du jugement).  
Sur la mise à prix de 50 fr.

*Seizième lot.*  
Neuf ares soixante-onze centiares de terre, sis à la Maison-Brûlée; tenant d'un long à Georges Delandre, d'autre long Charles Viron, d'un bout le chemin d'Oncy à Milly, et d'autre bout le chemin de la Ruelle. — (Vingt-huitième lot du jugement).  
Sur la mise à prix de 420 fr.

*Dix-septième lot.*  
Un are soixante-neuf centiares d'anaies, sis au Pré Carré; tenant d'un long Louis Delandre, d'autre long à plusieurs, d'un bout à Jean Bordier, et d'autre bout Jacques Meneux. — (Trente-cinquième lot du jugement).  
Sur la mise à prix de 60 fr.

*Dix-huitième lot.*  
Quatre ares vingt-deux centiares de sable, plantés de carolins, dit à la Grosse-Roche, proche Golainville; tenant d'un long Jacques Blavel, d'autre long Pierre Venet, d'un bout le chemin d'Oncy à Milly, et d'autre bout l'article ci-après. — (Trente-sixième lot du jugement).  
Sur la mise à prix de 5 fr.

*Dix-neuvième lot.*  
Quatorze ares soixante-dix centiares de pré, sis au même lieu; tenant d'un long Abdon Delandre et au marais de la commune, d'autre long Pierre Venet, d'un bout l'article précédent, et d'autre bout Jean Pierre Crublier. — (Trente-septième lot du jugement).  
Sur la mise à prix de 20 fr.

*Vingtième lot.*  
Neuf ares soixante-onze centiares de terre, sis à la Croix-Saint-Jean; tenant d'un long à Jacques Meneux, d'autre long à Chevallier, d'un bout Jacques Meneux, et d'autre bout le chemin des Vallées. — (Trente-huitième lot du jugement).  
Sur la mise à prix de 445 fr.

*Vingt-unième lot.*  
Six ares soixante-quinze centiares de terre, au Clos de M. de la Renommère; tenant d'un long à Bordier, d'autre long Pierre Venet, d'un bout à François Delaporte, et d'autre bout le chemin des Creuses-Voires. — (Trente-neuvième lot du jugement).  
Sur la mise à prix de 80 fr.

*Vingt-deuxième lot.*  
Vingt cinq ares soixante-dix centiares de terre, sis à la Pièce-des-Onze-Arpents; tenant d'un long Alexis Venet, d'autre long le même, d'un bout le chemin de la Renommère aux Creuses-Voires, et d'autre bout le chemin d'Oncy aux Creuses-Voires. — (Quarantième lot du jugement).  
Sur la mise à prix de 640 fr.

*Vingt-troisième lot.*  
Vingt-cinq ares soixante dix-neuf centiares de terre, sis à la Pièce-des-Onze-Arpents; tenant d'un long Alexis Venet, d'autre long le même, d'un bout le chemin de la Renommère aux Creuses-Voires, et d'autre bout le chemin d'Oncy aux Creuses-Voires. — (Quarante-unième lot du jugement).  
Sur la mise à prix de 640 fr.

*Vingt-quatrième lot.*  
Treize ares cinquante centiares de terre, lieu dit le Sauvageon; tenant d'un long couchant Alexis Venet, d'autre long à madame Delandre, d'un bout le chemin d'Oncy aux Creuses-Voires, et d'autre bout celui d'Auvers aux Creuses-Voires. — (Quarante-deuxième lot du jugement).  
Sur la mise à prix de 320 fr.

*Vingt-cinquième lot.*  
Treize ares cinquante centiares de terre, au même lieu; tenant d'un long Alexis Venet, d'autre long madame Delandre, d'un bout le chemin d'Oncy aux Creuses-Voires, et d'autre bout celui d'Auvers aux Creuses-Voires. — (Quarante-troisième lot du jugement).  
Sur la mise à prix de 320 fr.

*Vingt-sixième lot.*  
Huit ares quarante quatre centiares de terre, lieu dit au Chemin-Vert; tenant d'un long Antoine André, d'autre long Alexis Venet, d'un bout le Chemin-Vert, et d'autre bout plusieurs. — (Quarante-septième lot du jugement).  
Sur la mise à prix de 400 fr.

*Vingt-septième lot.*  
Cinq ares six centiares de terre, lieu dit au Veuminaud; tenant d'un long Etienne Daguet, d'autre long Alexis Venet, d'un bout Etienne Laurent, et d'autre bout sur le chemin de Veuminaud. — (Quarante-huitième lot du jugement).  
Sur la mise à prix de 50 fr.

*Vingt-huitième lot.*  
Huit ares quarante quatre centiares de sable, au Bas-de-la-Sablonnaire, lieu dit le Chemin-des-Vallées; tenant d'un long M. Beauvilliers, d'autre long aux héritiers Jacques Meneux, d'un bout sur Pierre Gauvin, et d'autre bout plusieurs. — (Cinquante-deuxième lot du jugement).  
Sur la mise à prix de 50 fr.

**Terroir de Noisy-sur-Ecole.**

*Vingt-neuvième lot.*  
Douze ares soixante six centiares de bois, Derrière-la Guimont; tenant d'un long Pierre Ledur, d'autre long Augustin André, d'un bout sur plusieurs, et d'autre bout les représentants de Savinien Laure. — (Quarante-troisième lot du jugement).  
Sur la mise à prix de 45 fr.

*Trentième lot.*  
Douze ares soixante-six centiares de terre-grouette, sis Au-dessus de Fromière; tenant d'un long M. de la Renommère, d'autre long à Georges Laure, d'un bout le chemin de Fromière au Paralis, et d'autre bout Thomas Dézert. — (Trentième lot du jugement).  
Sur la mise à prix de 30 fr.

*Trent-unième lot.*  
Sept ares soixante centiares de bois, sis Derrière-la-Guimont; tenant d'un long Savinien Laure, d'autre long à Mathurin André, d'un bout Mathurin Bouclet et autres, et d'autre bout les Bois-d'Inconnus. — (Quarante-quatrième lot du jugement).  
Sur la mise à prix de 20 fr.

*Trente-deuxième lot.*  
Cinq ares vingt-sept centiares de terre et bois, Derrière-la-Guimont; tenant d'un long plusieurs, d'autre long Etienne Ruet, d'un bout M. Bordier père, et d'autre bout le bois de Savinien Laure. — (Quinzième lot du jugement).  
Sur la mise à prix de 45 fr.

*Trente-troisième lot.*  
Six ares trente-trois centiares de terre et bois, sis à la Guimont; tenant d'un long à Mathurin Meneux, d'autre long Pierre Venet, d'un bout sur les terres, et d'autre bout sur Pierre Venet. — (Seizième lot du jugement).  
Sur la mise à prix de 25 fr.

*Trente-quatrième lot.*  
Six ares trente-trois centiares de terre et bois, sis à la Charbonnière; tenant d'un long Mathurin Bouclet, d'autre long à Jacques André, d'un bout Martin Delaporte, et d'autre bout les bois. — (Dix-septième lot du jugement).  
Sur la mise à prix de 45 fr.

*Trente-cinquième lot.*  
Dix ares cinquante-cinq centiares de bois, au Fond-des-Bois, lieu dit la Guimont; tenant d'un long à Pierre Venet, d'autre long à Chevallier et François Delaporte, d'un bout héritiers Audiott, et d'autre bout Jacques Meneux. — (Dix-huitième lot du jugement).  
Sur la mise à prix de 50 fr.

*Trente-sixième lot.*  
Cinq ares vingt-sept centiares de bois, à la Vallée-Gateau; tenant d'un long à Thomas Dézert, d'autre long à Pierre Venet, d'un bout Riché, d'autre bout à plusieurs. — (Dix-neuvième lot du jugement).  
Sur la mise à prix de 25 fr.

*Trente-septième lot.*  
Huit ares vingt centiares de bois, sis à la Canche-Huguet; tenant d'un long Michel Flix, d'autre long Pierre Venet, d'un bout héritiers Baffoy, d'autre bout Farnault. — (Vingtième lot du jugement).  
Sur la mise à prix de 20 fr.

*Trente-huitième lot.*  
Six ares trente-trois centiares de sable, sis à la Voirie-Brevot; tenant d'un long M. de la Renommère, d'autre long Michel Flix, d'un bout le chemin de Buteau, d'autre bout le sentier allant en Brevot. — (Vingt-unième lot du jugement).  
Sur la mise à prix de 40 fr.

*Trente-neuvième lot.*  
Dix ares cinquante-cinq centiares de terre, à la Longue-Raie; tenant d'un long à M. Cochin, d'autre long Pierre Venet, d'un bout Georges Delandre, d'autre bout sur le chemin allant à la Piorre-aux-Prêtres. — (Vingt-deuxième lot du jugement).  
Sur la mise à prix de 75 fr.

*Quarantième lot.*  
Neuf ares soixante-onze centiares de terre, sis au Long-Réage; tenant d'un long Jean Delandre, d'autre long Alexis Venet, d'un bout Thomas Dézert, d'autre bout M. de la Renommère. — (Vingt-troisième lot du jugement).  
Sur la mise à prix de 445 fr.

*Quarante-unième lot.*  
Huit ares quarante quatre centiares de bois, sis à la Vallée-Jean-Guyot; tenant d'un long à Joseph Barbier, d'autre long aux aboutissants, d'un bout Jean Roynard, et d'autre bout en pointe sur la vidange. — (Vingt-neuvième lot du jugement).  
Sur la mise à prix de 20 fr.

*Quarante-deuxième lot.*  
Quatre ares vingt-deux centiares de terre-jardin, sis au Verger; tenant d'un long à Pierre Mérianne, d'autre long au chemin du Verger, d'un bout Louis Perrot, d'autre bout sur la vidange rejoignant la rue d'Auvers. — (Trentième lot du jugement).  
Sur la mise à prix de 450 fr.

*Quarante-troisième lot.*  
Cinq ares vingt-sept centiares de pré, sis au Marais-du-Coup-de-Plaine; tenant d'un long Pierre Venet, d'autre long à Michel Flix, d'un bout Antoine Caillat, d'autre bout la rivière. — (Trente-unième lot du jugement).  
Sur la mise à prix de 30 fr.

*Quarante-quatrième lot.*  
Trois ares quatre-vingt centiares de pré-marais, au Marais-d'Auvers; tenant d'un long Pierre Laure, d'autre long à Antoine Ledur, d'un bout Louis Delandre, et d'autre bout à Jacques Charpentier. — (Trente-deuxième lot du jugement).  
Sur la mise à prix de 30 fr.

*Quarante-cinquième lot.*  
Trois ares quatre-vingt centiares de pré, sis au Villier; tenant d'un long Adrien André, d'autre long à Abdon Delandre, d'un bout sur les héritiers Venet, d'autre bout Jacques Charpentier. — (Trente-troisième lot du jugement).  
Sur la mise à prix de 30 fr.

*Quarante-sixième lot.*  
Trois ares quatre-vingt centiares de pré, au même lieu; tenant d'un long Jean Roynard, d'autre long à Abdon Delandre, d'un bout François Audiott, d'autre bout le chemin de Villier. — (Trente-quatrième lot du jugement).  
Sur la mise à prix de 40 fr.

*Quarante-septième lot.*  
Six ares trente-trois centiares de bois, à la Guimont;

tenant d'un long Pierre André, d'autre long M. Duché, d'un bout M. Chevallier, d'autre bout Pierre Venet. — (Quarante-deuxième lot du jugement).  
Sur la mise à prix de 25 fr.

*Quarante-huitième lot.*  
Six ares trente-trois centiares de grouette, dans la Penle-de-la-Guimont; tenant d'un long à Oudoyer, d'autre long Pierre Venet, d'un bout André Laure, d'autre bout Germain Barbier. — (Quarante-troisième lot du jugement).  
Sur la mise à prix de 4 fr.

*Quarante-neuvième lot.*  
Trois ares quatre-vingt centiares de courtil, lieu dit dans le Villier; tenant d'un long à Jean Martin Venet, d'autre long Louis Flix, d'un bout sur le chemin de Villier, d'autre bout nord sur les prés. — (Quarante-sixième lot du jugement).  
Sur la mise à prix de 90 fr.

*Cinquantième lot.*  
Six ares trente-trois centiares de sable, lieu dit au-dessus du Verger; tenant d'un long à Jean Delaporte, d'autre long à Bussinot, d'un bout le chemin de Vaugrainault, d'autre bout Bussinot. — Cette pièce est traversée par le chemin. — (Quarante-neuvième lot du jugement).  
Sur la mise à prix de 60 fr.

*Cinquante-unième lot.*  
Trois ares quatre-vingt centiares de pré, lieu dit dans le Villier; tenant d'un long à Jean André, d'autre long à la veuve Lambert, d'un bout à Dominique Ferrand, et d'autre bout au chemin du Villier. — (Cinquantième lot du jugement).  
Sur la mise à prix de 40 fr.

*Cinquante-deuxième lot.*  
Dix ares cinquante cinq centiares de terre, lieu dit au-dessus de Fromière; tenant d'un long à Delacourcelle, d'autre long à Alexis Venet, d'un bout le chemin de la Longue Raie, d'autre bout François Boucreux. — (Cinquante-unième lot du jugement).  
Sur la mise à prix de 100 fr.

*Cinquante-troisième lot.*  
Six ares trente centiares de bois, lieu dit la Canche-de-Christine; tenant d'un long à Jean Delandre, d'autre long à Alexis Venet, d'un bout la Canche à Christine, d'autre bout à Briégé. — (Cinquante-troisième lot du jugement).  
Sur la mise à prix de 45 fr.

*Cinquante-quatrième lot.*  
Cinq ares quarante huit centiares de bois, lieu dit dans la Guimont; tenant d'un long Thomas Dézert, d'autre long à M. de la Renommère, d'un bout Martin Venet, d'autre bout le sentier. — (Cinquante-quatrième lot du jugement).  
Sur la mise à prix de 20 fr.

*Cinquante-cinquième lot.*  
Six ares trente-trois centiares de bois, lieu dit derrière la Guimont; tenant d'un long Savinien Laure, d'autre long à Pierre Roynard, d'un bout André Laure, d'autre bout sur les bois. — (Cinquante-cinquième lot du jugement).  
Sur la mise à prix de 45 fr.

*Cinquante-sixième lot.*  
Neuf ares soixante-onze centiares de terre, au Long-Réage; tenant d'un long madame Bordier, d'autre long à Jean-Pierre Crublier, d'un bout Thomas Dézert, d'autre bout M. de la Renommère. — (Cinquante-sixième lot du jugement).  
Sur la mise à prix de 445 fr.

S'adresser, pour les renseignements:  
A Etampes,  
En l'étude de M<sup>e</sup> BOUVARD, avoué poursuivant la vente, rue Saint-Jacques, numéro 5;  
En celle de M<sup>e</sup> PAULIN-LAURENS, avoué collicitant, rue Sainte-Croix, numéro 49;  
A Milly,  
En celle de M<sup>e</sup> SERGENT, notaire, dépositaire du cahier des charges et des titres de propriété;  
En celle de M<sup>e</sup> Eugène PIERRE, huissier;  
Et sur les lieux pour visiter les immeubles.  
Fait et dressé par l'avoué poursuivant soussigné.  
A Etampes, le cinq avril mil huit cent soixante-quinze.

Signé, BOUVARD.

Ensuite est écrit: Enregistré à Etampes, le cinq avril mil huit cent soixante-quinze, folio 436 verso, case 4. Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.

Signé, DELZANGLES.

(3) Etude de M<sup>e</sup> CHENU, avoué à Etampes, Rue Saint-Jacques, n<sup>o</sup> 100.

**VENTE**  
SUR LICITATION,  
Par le ministère de M<sup>e</sup> MAUTEFEUILLE, notaire à Etampes, Commis à cet effet,  
Le Dimanche 2 Mai 1875, heure de midi,  
**EN LA MAISON D'ÉCOLE DE BOUVILLE,**  
D'UNE  
**MAISON**  
Sise à Bouville, Grande-Rue,  
ET DE CENT  
**PIÈCES DE TERRE**  
**BOIS ET JARDIN**  
Sises aux terroirs de Bouville, Orveau-sous-Bouville et Morigny;  
Et le Dimanche 9 Mai 1875, heure de midi,  
**EN LA MAISON D'ÉCOLE DE VILLENEUVE-SUR-AUVERS,**  
DE TRENTE  
**PIÈCES DE TERRE & BOIS**  
Sises aux terroirs de Villeneuve-sur-Auvers, Auvers, Boissy-le-Cuté et Cerny.  
**EN 131 LOTS.**  
Le tout dépendant de la succession de M<sup>e</sup> VÉRON-LALANDE, de Bouville.

On fait savoir à tous qu'il appartiendra que:  
En exécution d'un jugement rendu par le Tribunal civil de première instance séant à Etampes, le deux mars mil huit cent soixante-quinze, enregistré et signifié;  
Il sera,  
Aux requêtes, poursuites et diligences de:  
4<sup>e</sup> Madame AMÉLIE VÉRON, épouse de M. Jean-François THIBAUT, cultivateur, avec qui elle de-

meure à Mespits, et dudit sieur Thibault pour assister et autoriser la dame son épouse:  
2<sup>e</sup> Madame Joséphine VÉRON, épouse de M. Victor-Désiré REAU, cultivateur, avec qui elle demeure au même lieu, et dudit sieur Réau comme assistant et autorisant la dame son épouse;  
3<sup>e</sup> Madame Cécile VÉRON, épouse de M. Célestin COLIN, maçon, avec qui elle demeure à Bouville, et dudit sieur Colin comme assistant et autorisant la dame son épouse;  
4<sup>e</sup> Madame Justine VÉRON, épouse de M. Eloi-Edouard VÉRON, cultivateur, avec qui elle demeure à Etampes, faubourg Saint-Martin, et dudit sieur VÉRON comme assistant et autorisant la dame son épouse;  
5<sup>e</sup> Madame Rosine VÉRON, épouse du sieur Alexis BERRUÉE, journalier, avec qui elle demeure à Bouville, et dudit sieur Berruée comme assistant et autorisant la dame son épouse;  
Ayant pour avoué M<sup>e</sup> Louis-Laurent Chenu, demeurant à Etampes, rue Saint-Jacques, numéro 100;  
En présence, ou eux dûment appelés, de:  
1<sup>er</sup> M. Pierre-Barthélemy Véron, propriétaire, demeurant à Bouville;  
2<sup>o</sup> M. Jules-Apollinaire Véron, cultivateur, demeurant audit Bouville;  
3<sup>o</sup> M. Lucien-Dieudonné Paillard, greffier p<sup>er</sup> le Tribunal civil de première instance séant à Etampes, demeurant en ladite ville, rue de la Cordonnerie,  
« Au nom et comme mandataire spécial de  
« M. Théophile-Barthélemy Véron, en ce mo-  
« ment dans la maison de santé de Clermont  
« (Oise), ledit M. Paillard nommé à cette  
« fonction par jugement dudit Tribunal, en date  
« du cinq janvier dernier, enregistré. »  
Ayant pour avoué M<sup>e</sup> Michel-Amable Bouvard, demeurant à Etampes, rue Saint-Jacques, numéro 5;  
Procédé, le Dimanche deux Mai mil huit cent soixante-quinze, heure de midi, en la Maison d'école de Bouville, et par le ministère de M<sup>e</sup> Mautefeuille, notaire à Etampes, commis à cet effet, à la vente par adjudication des immeubles sis sur les terroirs de Bouville, Orveau et Morigny;  
Et le Dimanche neuf Mai mil huit cent soixante-quinze, heure de midi, en la Maison d'école de Villeneuve-sur-Auvers, et par le ministère dudit M<sup>e</sup> Mautefeuille, à la vente par adjudication des immeubles situés sur les terroirs de Villeneuve, Auvers, Boissy-le-Cuté et Cerny, desquels immeubles la désignation suit.

**DÉSIGNATION :**  
**IMMEUBLES A VENDRE**  
Le Dimanche 2 Mai 1875, heure de midi.

*Premier lot.*  
Un petit CORPS DE FERME sis à Bouville, Grande-Rue, comprenant:  
Une maison d'habitation sur la rue élevée sur cave, de rez-de-chaussée divisée en cinq pièces, dont trois à feu, grenier sur le tout couvert en tuiles;  
Une étable, grenier au-dessus couvert en tuiles;  
Au fond, puits à côté de cette étable, deux granges de cinq espaces couvertes en tuiles, en face de la maison d'habitation;  
Cave sous ces granges;  
Cour au milieu du tout se prolongeant le long de la route d'Etampes entre M. Pascal Collet et cette route;  
Porte-charretière sur la rue de Bouville;  
Le tout d'un seul ensemble, tenant d'un long par devant la rue de Bouville, par derrière la route d'Etampes, porte de sortie sur cette route, d'autre long Pascal Collet et Marin Point, mur mitoyen, et d'un autre bout Etienne Véron, mur mitoyen.  
Sur la mise à prix de 2,000 fr.

**Terroir de Bouville.**

*Deuxième lot.*  
Douze ares soixante-seize centiares de terre, champ-tier du Bois-Mathieu, section D, numéro 250; tenant d'un long Jean-Pierre Petit, d'autre long Julien-Jean Point, d'un bout plusieurs, et d'autre bout plusieurs.  
Sur la mise à prix de 50 fr.

*Troisième lot.*  
Douze ares soixante-seize centiares de terre, champ-tier de la Remise-des-Papillons, section I, numéro 490; tenant d'un long Poiget, d'autre long les héritiers Vivier, d'un bout le chemin, et d'autre bout Thirouin.  
Sur la mise à prix de 50 fr.

*Quatrième lot.*  
Douze ares soixante seize centiares de terre, champ-tier de la Tire-Louée, section N, numéro 44; tenant d'un long Etienne Véron, d'autre long Jean Veston, d'un bout le chemin du Pressoir, et d'autre bout Hardy. — Traversés par la route.  
Sur la mise à prix de 75 fr.

*Cinquième lot.*  
Cinquante un ares sept centiares de terre, champ-tier de la Cave; tenant d'un long M. Thirouin, d'autre long Albert Rousseau, d'un bout M. Thirouin, et d'autre bout plusieurs.  
Sur la mise à prix de 350 fr.

*Sixième lot.*  
Six ares trente huit centiares de terre, champ-tier Derrière-le-Four; tenant d'un long Etienne Véron, d'autre long Doucet, d'un bout Doucet, et d'autre bout Modeste Véron.  
Sur la mise à prix de 25 fr.

*Septième lot.*  
Six ares trente-huit centiares de terre, champ-tier de la Sablonnière; tenant d'un long Veston, d'autre long les héritiers Marin, d'un bout le chemin de la Sablonnière, et d'autre bout un sentier.  
Sur la mise à prix de 45 fr.

*Huitième lot.*  
Six ares trente huit centiares de bois, champ-tier au lieu dit la Vignette; tenant d'un long Véron, d'autre long Turlet, d'un bout Veston, et d'autre bout héritiers Martenot.  
Sur la mise à prix de 5 fr.

*Neuvième lot.*  
Douze ares soixante-seize centiares de bois, champ-tier de la Muette ou des Avelles; tenant d'un long Godin, et d'autre long la veuve Daguet.  
Sur la mise à prix de 45 fr.

*Dixième lot.*  
Vingt-un ares neuf centiares de bois, champ-tier de Molimont ou lieu dit Sous-la-Plaine-de-Rochefort; tenant d'un long Vincent Minier, d'autre long Chevallier, d'un bout le chemin de Molimont, et d'autre bout...  
Sur la mise à prix de 45 fr.

*Onzième lot.*  
Huit ares quarante-neuf centiares de terre, champ-

tier de Gratte-Paille; tenant d'un long Isidore Gilbert, d'autre long Modeste Véron, d'un bout le chemin de Gratte-Paille, et d'autre bout Jean Veston.

Sur la mise à prix de 50 fr.

**Douzième lot.**

Quatorze ares trente-quatre centiares de terre, d'après les titres, et dix-neuf ares quinze centiares, d'après la commune renommée, sis lieu dit la Cave; tenant d'un long Couteau, d'autre long Jean-Baptiste Lecoup, d'un bout Albert Rousseau, et d'autre bout Ruelle, de Bonvilliers.

Sur la mise à prix de 90 fr.

**Treizième lot.**

Dix-neuf ares quinze centiares de terre, sis champ-tier de la Rainvillière, faisant des deux longs som-mière sur plusieurs; tenant d'un bout Mignon, et d'autre bout Albert Rousseau.

Sur la mise à prix de 75 fr.

**Quatorzième lot.**

Douze ares soixante-seize centiares de terre, à la Petite-Vallée; tenant d'un long Modeste Véron, d'autre long Joseph Véron, d'un bout la route, et l'autre bout la rue Creuse.

Sur la mise à prix de 400 fr.

**Quinzième lot.**

Vingt-cinq ares cinquante deux centiares de terre, sis champ-tier de Valdeufou de la Petite Vallée; tenant d'un long Colin, d'autre long Apollinaire Véron, d'un bout la rue Creuse, et d'autre bout la route.

Sur la mise à prix de 475 fr.

**Seizième lot.**

Quatre ares soixante-dix-huit centiares de terre, sis champ-tier de la Bissale ou de la Griffe; tenant d'un long Julien Jean Point, d'autre long Lecoup, d'un bout Aimable Lecoup, et d'autre bout Point.

Sur la mise à prix de 25 fr.

**Dix-septième lot.**

Neuf ares cinquante-sept centiares environ de bois, sis champ-tier de la Mulette; tenant d'un long veuve Doléat, d'autre long Etienne Blin, d'un bout Véron, et d'autre bout plusieurs.

Sur la mise à prix de 45 fr.

**Dix-huitième lot.**

Douze ares soixante-seize centiares de terre, champ-tier de la Ruelle-du-Puits ou Grand Bouville; tenant d'un long Veston, d'autre long Etienne Véron, d'un bout la route, et d'autre bout Pasquier.

Sur la mise à prix de 400 fr.

**Dix-neuvième lot.**

Douze ares soixante-seize centiares de terre, champ-tier du Haut-de-la-Rainvillière; tenant d'un long Etienne Veston, d'autre long Isidore Vivier, d'un bout Etienne Véron, et d'autre bout plusieurs.

Sur la mise à prix de 65 fr.

**Vingtième lot.**

Six ares trente-huit centiares de terre, champ-tier de Gratte-Paille ou du Chemin-de-Barrillier; tenant d'un long Lainé, d'autre long Albert Rousseau, d'un bout le chemin, et d'autre bout Joseph Véron.

Sur la mise à prix de 50 fr.

**Vingt-unième lot.**

Vingt-cinq ares cinquante-trois centiares de terre, champ-tier de la Rainvillière; tenant d'un long plusieurs, d'autre long les héritiers Vivier, d'un bout Antoine Véron, et d'autre bout Mignon.

Sur la mise à prix de 450 fr.

**Vingt-deuxième lot.**

Neuf ares cinquante-sept centiares de terre, sis champ-tier des Longs-Réages; tenant d'un long Doucet, d'autre long le représentant Ciret, d'un bout M. Thirouin, et d'autre bout M. Maure.

Sur la mise à prix de 50 fr.

**Vingt-troisième lot.**

Onze ares cinquante-sept centiares environ de terre, sis au lieu dit la Vallée du-Chêne ou la Vallée-Clairon; tenant d'un long Alexis Privé, d'autre long Sevin, d'un bout la route, et d'autre bout Isidore Vivier.

Sur la mise à prix de 90 fr.

**Vingt-quatrième lot.**

Cinquante-un ares sept centiares d'après la renommée, et quarante-neuf ares quarante centiares d'après les titres, de terre, en bois, sis champ-tier de la Sablonnière; tenant d'un long Valentin Sedard, d'autre long le chemin, d'un bout plusieurs, d'autre bout le chemin.

Sur la mise à prix de 50 fr.

**Vingt-cinquième lot.**

Trente un ares quatre-vingt-dix centiares d'après les titres, et trente huit ares trente centiares d'après la renommée, de bois, sis au lieu dit le Rocher; tenant d'un long une rigole, d'autre long plusieurs, des deux bouts des chemins.

Sur la mise à prix de 25 fr.

**Vingt-sixième lot.**

Douze ares soixante-seize centiares de terre, sis champ-tier de Gratte-Paille ou du Chemin-de-Barrillier; tenant d'un long Albert Rousseau, d'autre long Lainé, d'un bout le chemin, d'autre bout Joseph Véron et autres.

Sur la mise à prix de 75 fr.

**Vingt-septième lot.**

Dix-neuf ares quatorze centiares de bois, sis champ-tier de la Mulette; tenant d'un long Jean-Jacques-François Naudin, d'autre long Pierre Sallé, d'un bout M. Bonnard, d'autre bout le chemin de Bouville à Orveau.

Sur la mise à prix de 2 fr.

**Vingt-huitième lot.**

Vingt-cinq ares cinquante-deux centiares de terre, sis lieu dit le Bois-Mathieu; tenant d'un long Albert Rousseau, d'autre long Lucien Petit, d'un bout Joseph Torlet, d'autre bout plusieurs.

Sur la mise à prix de 425 fr.

**Vingt-neuvième lot.**

Quatre ares quatre-vingts centiares de terre en friche, champ-tier de la Fontaine-Saint-Martin; tenant d'un long Lecourroux, d'autre long Robert, d'un bout des friches, d'autre bout Jean Petit.

Sur la mise à prix de 4 fr.

**Trentième lot.**

Environ douze ares soixante-seize centiares de terre, champ-tier du Chemin-d'Abot ou de la Vallée; tenant d'un long Etienne Véron, d'autre long Jules Benard, d'un bout la route, d'autre bout Doucet.

Sur la mise à prix de 400 fr.

**Trente-unième lot.**

Six ares trente huit centiares de terre, au Bois-des-Héritiers; tenant d'un long Jean Marie, d'autre long Hippolyte Metault, d'un bout Ronceret, et d'autre bout Collin.

Sur la mise à prix de 45 fr.

**Trente-deuxième lot.**

Cinquante-un ares sept centiares de terre et bois, d'après la renommée, et soixante ares trente-cinq cen-

tenant d'un long Hippolyte Metault, d'autre long Elisabeth Rousseau, des deux bouts des chemins.

Sur la mise à prix de 75 fr.

**Trente-troisième lot.**

Neuf ares cinquante sept centiares de terre, plantés en bois, sis champ-tier de Nonserve; tenant d'un long Isidore Vivier, d'autre long M. Inger, des deux bouts des friches. — (Bois de dix ans).

Sur la mise à prix de 20 fr.

**Trente-quatrième lot.**

Six ares trente huit centiares de terre, sis champ-tier Derrière-le-Four ou de la Griffe; tenant d'un long Jules Benard, d'autre long Albert Rousseau, d'un bout plusieurs, et d'autre bout un sentier.

Sur la mise à prix de 25 fr.

**Trente-cinquième lot.**

Quatre ares quatre-vingts centiares de terre en friche, sis au champ-tier d'Argelu; tenant d'un long Doucet, d'autre long les héritiers Véron, d'un bout des friches, d'autre bout un meurger.

Sur la mise à prix de 4 fr.

**Trente-sixième lot.**

Trois ares dix-neuf centiares de friche, au même lieu; tenant d'un long Joseph Véron, d'autre long Doucet, des deux bouts les meurgers.

Sur la mise à prix de 4 fr.

**Trente-septième lot.**

Trois ares dix-neuf centiares de friche, au même lieu; tenant d'un long Jean Petit, d'autre long Péchoux, des deux bouts des meurgers.

Sur la mise à prix de 4 fr.

**Trente-huitième lot.**

Vingt-cinq ares cinquante-deux centiares de bois, sis champ-tier de la Mulette; tenant d'un long Doucet, d'autre long Barrouée. — (Bois de onze ans).

Sur la mise à prix de 45 fr.

**Terroir de Morigny.**

**Trente neuvième lot.**

Six ares trente-huit centiares de terre, plantés en bois, champ-tier des Vignes-de-Villemartin ou de la Loge; tenant d'un long Robert, d'autre long le représentant Vivier, d'un bout Jean Poucet, d'autre bout le chemin de Bouville à Etampes.

Sur la mise à prix de 4 fr.

**Terroir de Bouville.**

**Quarantième lot.**

Quatre ares quatre-vingt-huit centiares de terre, sis champ-tier de la Rue-de-Puisselet ou de Marmont; tenant d'un long Mignon, d'autre long plusieurs, d'un bout Félix Veston, d'autre bout le chemin de Puisselet.

Sur la mise à prix de 25 fr.

**Quarante-unième lot.**

Quatre ares quatre-vingts centiares de bois, sis der-rière le parc de Farcheville; tenant d'un long Marchaudon, d'autre long Sevin, d'un bout M. Thirouin, d'autre bout Minier.

Sur la mise à prix de 4 fr.

**Quarante-deuxième lot.**

Six ares trente-huit centiares de terre, sis champ-tier de la Rainvillière; tenant d'un long Benoist, d'autre long Eugène Berruée, d'un bout Modeste Véron, d'autre bout Grégoire Sevin.

Sur la mise à prix de 45 fr.

**Quarante-troisième lot.**

Six ares trente-huit centiares de terre, sis champ-tier des Cailloux; tenant d'un long Etienne Véron, d'autre long Casimir Barrouée, d'un bout Aubin, d'autre bout Etienne Véron.

Sur la mise à prix de 40 fr.

**Quarante-quatrième lot.**

Douze ares soixante-seize centiares de terre, en bois, champ-tier du Roncet; tenant d'un long Thirouin, d'autre long plusieurs, d'un bout Taillebois, d'autre bout plusieurs.

Sur la mise à prix de 45 fr.

**Quarante-cinquième lot.**

Quatre ares quatre-vingts centiares de terre, champ-tier de la Vallée; tenant d'un long les héritiers La-biche, d'autre long Prudent Jousse, d'un bout la route, d'autre bout Favier.

Sur la mise à prix de 40 fr.

**Quarante-sixième lot.**

Douze ares soixante-seize centiares de terre, sis champ-tier du Figuier; tenant d'un long Marchaudon, d'autre long soumière, d'un bout Sevin, d'autre bout le chemin de Méréville.

Sur la mise à prix de 75 fr.

**Quarante-septième lot.**

Dix-neuf ares quinze centiares de terre, champ-tier du Cousin; tenant d'un long Julien-Pierre Point, d'autre long Etienne Véron, d'un bout Albert Rousseau, d'autre bout plusieurs.

Sur la mise à prix de 450 fr.

**Quarante-huitième lot.**

Quinze ares quatre-vingt-deux centiares d'après les titres, et douze ares soixante-seize centiares d'après la renommée, de terre, sis champ-tier Derrière-le-Four ou de la Griffe; tenant d'un long Sevin, d'autre long Amateur Arnould, d'un bout le chemin de la Sablon-nière, d'autre bout veuve Lecoup.

Sur la mise à prix de 75 fr.

**Terroir d'Orveau.**

**Quarante neuvième lot.**

Moitié ou neuf ares cinquante-sept centiares indivis avec Hippolyte Metault, dans dix neuf ares quatorze centiares de bois, au champ-tier de la Justice; tenant d'un long plusieurs, d'autre long Lemaire, d'un bout Mathurin Sauvé.

Sur la mise à prix de 40 fr.

**Cinquantième lot.**

Huit ares environ d'après les titres, et cinq ares dix centiares d'après la renommée, de bois, champ-tier de la Justice; tenant d'un long Hippolyte Metault, d'autre long Jean Cirés, d'un bout Toussaint Arnould, d'autre bout François Gauthier Lainé.

Sur la mise à prix de 5 fr.

**Cinquante-unième lot.**

Environ huit à neuf centiares de bois, d'après les titres, et neuf ares cinquante-sept centiares d'après la renommée, sis champ-tier de la Justice; tenant d'un long Louis Privé, d'autre long la veuve Cirés, d'un bout Simon Martin, d'autre bout Privé.

Sur la mise à prix de 4 fr.

**Cinquante-deuxième lot.**

Vingt ares quarante centiares d'après les titres, et dix-neuf ares quatorze centiares d'après la renommée, de terre, sis champ-tier de la Justice; tenant d'un long Hippolyte Metault, d'autre long la veuve Auclerc, d'un bout François Gauthier, d'autre bout Louis Privé.

Sur la mise à prix de 45 fr.

**Cinquante-troisième lot.**

Neuf ares cinquante-sept centiares de terre, sis même champ-tier; tenant d'un long Huet, d'autre long Hippolyte Metault.

**Cinquante quatrième lot.**

Douze ares soixante-seize centiares de bois, sis champ-tier de la Justice; tenant d'un long Gauthier-Lainé, d'autre long Etienne Catineau, d'un bout Jean Laure, d'autre bout le sieur Gauthier-Lainé. — (Bois de neuf ans).

Sur la mise à prix de 25 fr.

**Cinquante cinquième lot.**

Douze ares soixante-seize centiares de terre, lieu dit la Vallée-d'Orveau, aux Petites-Roches; tenant d'un long Goulet, d'autre long François Gauthier, d'un bout au chemin de la Justice, d'autre bout au chemin d'Orveau à La Ferté.

Sur la mise à prix de 50 fr.

**Cinquante-sixième lot.**

Douze ares soixante-seize centiares de terre, champ-tier de Gringoiré; tenant d'un long Pierre Rousseau, d'autre long Pierre Meunier, par bache audit Meunier et François Jeurfoy, aboutissant sur le chemin de Bouville à Orveau, d'autre bout François Gauthier-Lainé.

Sur la mise à prix de 45 fr.

**Terroir de Bouville.**

**Cinquante-septième lot.**

Sept ares quatre-vingt-dix centiares de terre, sis champ-tier de la Vallée; tenant d'un long Doucet, d'autre long plusieurs, d'un bout la route d'Etampes, d'autre bout la rue Creuse.

Sur la mise à prix de 65 fr.

**Cinquante-huitième lot.**

Douze ares soixante-seize centiares de terre, champ-tier des Hauts-de-Puisselet; tenant d'un long Robert et autres, d'autre long Chevallier, des deux bouts plusieurs.

Sur la mise à prix de 4 fr.

**Cinquante-neuvième lot.**

Neuf ares cinquante-sept centiares environ de friche, champ-tier des Hauts-de-Puisselet

Sur la mise à prix de 4 fr.

**Soixantième lot.**

Quinze ares quatre-vingt-quinze centiares environ de terre en friche, champ-tier de la Boulinière-à Nabot.

Sur la mise à prix de 4 fr.

**Soixante-unième lot.**

Six ares trente huit centiares de terre, plantés en bois, sis champ-tier de la Boulinière-à-Nobot; tenant d'un long Vivier, d'autre long plusieurs, d'un bout Modeste Véron, d'autre bout un friche.

Sur la mise à prix de 4 fr.

**Soixante-deuxième lot.**

Soixante-seize ares soixante centiares de terre, champ-tier de la Grelupière; tenant d'un long plusieurs, d'autre long Privé et Veston, d'un bout le chemin de Puisselet à Bouville, d'autre bout le chemin des Mânes.

Sur la mise à prix de 2 fr.

**Soixante-troisième lot.**

Quinze ares quatre-vingt-quinze centiares de terre, d'après la renommée, et douze ares soixante-seize centiares d'après le titre, plantés en vigne, champ-tier des Mânes; tenant d'un long Sevin, d'autre long Jean Veston, d'un bout Pierre Robert, d'autre bout un petit sentier.

Sur la mise à prix de 40 fr.

**Soixante-quatrième lot.**

Douze ares soixante-seize centiares de terre en friche, sis champ-tier des Bois; tenant d'un long Clichy, d'autre long les friches, d'un bout Doucet, d'autre bout Veston.

Sur la mise à prix de 4 fr.

**Soixante-cinquième lot.**

Six ares trente-huit centiares de terre, champ-tier de la Vallée des-Bois; tenant d'un long les héritiers Petit, d'autre long Veston, d'un bout le chemin de Bouville à la Montagne, et d'autre bout un consin.

Sur la mise à prix de 25 fr.

**Soixante-sixième lot.**

Six ares trente huit centiares de terre, sis même champ-tier; tenant d'un long Modeste Véron, d'autre long Rabaudry, d'un bout Mignon, et d'autre bout Alfred Vivier.

Sur la mise à prix de 45 fr.

**Soixante-septième lot.**

Douze ares soixante-seize centiares de terre, plantés en vigne, sis champ-tier des Casseaux; tenant d'un long Jean Veston, d'autre long Privé Alexis, d'un bout Petit, des Trembleaux, et d'autre bout Gillet.

Sur la mise à prix de 40 fr.

**Soixante-huitième lot.**

Douze ares soixante-seize centiares de terre, plantés en bois, champ-tier des Vauviers ou des Casseaux; tenant d'un long Privé, d'autre long Penot, d'un bout Lucien Petit, et d'autre bout Ferdinand Sevin.

Sur la mise à prix de 3 fr.

**Soixante-neuvième lot.**

Dix-neuf ares quinze centiares de terre, en friche, aux Casseaux; tenant d'un long Alexandre Privé, d'autre long Albert Rousseau, d'un bout le chemin des Casseaux, et d'autre bout Aubin.

Sur la mise à prix de 4 fr.

**Soixante-dixième lot.**

Vingt-cinq ares cinquante-trois centiares de terre, sis champ-tier de Papillon; tenant d'un long Joseph Véron, d'autre long Robert, d'un bout Veston, et d'autre bout le chemin de Papillon.

Sur la mise à prix de 2 fr.

**Soixante-onzième lot.**

Six ares trente huit centiares de terre, champ-tier de la Rainvillière; tenant d'un long Privé, d'autre long Etienne Véron, et des deux bouts Chevallier.

Sur la mise à prix de 40 fr.

**Soixante-douzième lot.**

Douze ares soixante-seize centiares de terre, sis champ-tier de la Rainvillière; tenant d'un long Jules Lenoir, d'autre long Taillebois, d'un bout Eugène Berruée, et d'autre bout un consin.

Sur la mise à prix de 40 fr.

**Soixante-treizième lot.**

Dix-neuf ares quinze centiares de terre, champ-tier de la Griffe; tenant d'un long Veston, d'autre long le même, d'un bout le chemin de la Sablonnière, et d'autre bout un friche.

Sur la mise à prix de 4 fr.

**Soixante-quatorzième lot.**

Neuf ares cinquante-sept centiares de terre, champ-tier de la Bergerie Normande; tenant d'un long Doucet, d'autre long le même, d'un bout M. Huet, et d'autre bout le chemin.

Sur la mise à prix de 2 fr.

chereux, d'autre long Monceaux, d'un bout le chemin de la Montagne, d'autre bout Ve-ton. Sur la mise à prix de 40 fr.

**Terroir de Bouville.**

Un jardin entouré de murs, sis lieu dit à la Rue-Chaude, contenant environ deux ares; tenant d'un long Torlet, d'autre long la rue, d'un bout Vestou, d'autre bout Torlet. Sur la mise à prix de 25 fr.

**IMMEUBLES A VENDRE**

Le Dimanche 9 Mai 1875, heure de midi.

**Terroir de Villeneuve-sur-Auvers.**

Quinze ares quatre-vingt quinze centiares de terre, champêtre de la Croix des Rochettes; tenant d'un long le chemin de Boissy à Villeneuve, d'autre long Denizet, d'un bout la route de Villeneuve à Boineveau, d'autre bout madame Defresne. Sur la mise à prix de 40 fr.

Douze ares soixante-seize centiares de terre, champêtre de la Croix-des-Rochettes; tenant d'un long madame Defresne, d'autre long Legrand, d'un bout madame Defresne, d'autre bout le chemin de Boissy à Villeneuve. Sur la mise à prix de 40 fr.

Douze ares soixante-seize centiares de terre, à l'Orme à-Culas; tenant d'un long Jacques Jamet et Picord, d'autre long Charpenier Auguste, d'un bout les héritiers Vincent, d'autre bout le chemin d'Orgemont à Etampes. Sur la mise à prix de 20 fr.

Neuf ares cinquante-sept centiares de terre, champêtre de la Mare-Valet; tenant d'un long Denizet, d'autre long Daguet, comme locataire, d'un bout Har-douin, d'autre bout la route du Mesnil à Boineveau. Sur la mise à prix de 20 fr.

Neuf ares cinquante-sept centiares de terre, champêtre de la Couture; tenant d'un long Bouchu, d'autre long Desiré, du Mesnil, d'un bout Daguet, locataire, d'autre bout Servant. Sur la mise à prix de 60 fr.

Neuf ares cinquante-sept centiares de terre, champêtre de la Fosse à-Louve; tenant d'un long Denizet, d'autre long Houdy Rustique, d'un bout Daguet, comme locataire, d'autre bout Houdy, comme locataire. Sur la mise à prix de 20 fr.

Dix-neuf ares quatorze centiares de terre, champêtre des Eohardons; tenant d'un long Soret, d'autre long veuve Jamet, d'un bout M. Defresne, d'autre bout plusieurs. Sur la mise à prix de 445 fr.

Neuf ares cinquante-sept centiares de terre, derrière le Cimetière; tenant d'un long Sedard Etienne, d'autre long Bouchu; d'un bout le chemin d'Orgemont à Etampes, d'autre bout plusieurs. Sur la mise à prix de 60 fr.

Cinq ares dix centiares de terre, derrière le Cimetière; tenant d'un long la veuve Mouche, d'autre long Bouché, d'un bout plusieurs, d'autre bout le chemin de Villeneuve aux Granges-des-Noyers. Sur la mise à prix de 30 fr.

Quinze ares quatre-vingt-quinze centiares de terre, champêtre des Vingt-Arpenis; tenant d'un long la route de Villeneuve à Etréchy, d'autre long Soret, d'un bout plusieurs, d'autre bout Victor Houdy. Sur la mise à prix de 95 fr.

Six ares trente-huit centiares de terre, même champêtre; tenant d'un long Servant, d'autre long Marchand, d'un bout Victor Houdy, d'autre bout plusieurs. Sur la mise à prix de 40 fr.

Quatre ares soixante-treize centiares de terre, au Bas-des-Roches; tenant d'un long Denizet, d'autre long au sentier de Villeneuve à la Grange-des-Bois, d'un bout madame Defresne, d'autre bout le chemin de Boissy à Etréchy. Sur la mise à prix de 40 fr.

Six ares trente-huit centiares de terre, même champêtre; tenant d'un long Denizet, d'autre long Marchand, d'un bout Pelletier, d'autre bout Véron. Sur la mise à prix de 40 fr.

Neuf ares cinquante-sept centiares de terre, au Bois-la-Greinières, en friche; tenant d'un long Victor Houdy, d'autre long Denizet, d'un bout plusieurs, d'autre bout la route de Villeneuve à Boineveau. Sur la mise à prix de 2 fr.

Six ares trente-huit centiares de friche, champêtre du Bois-la-Greinières; tenant d'un long Denizet, d'autre long Constantien, d'un bout plusieurs, d'autre bout la route de Villeneuve à Boineveau. Sur la mise à prix de 2 fr.

Douze ares soixante-seize centiares de terre, champêtre du Berceau, terre et bois; tenant d'un long Sedard Alexis, d'autre long Véron, d'un bout d'autre bout le chemin de Villeneuve au Puits d'En-Bas. Sur la mise à prix de 3 fr.

**Terroir d'Auvers.**

Dix-neuf ares quatorze centiares de terre, champêtre de Bardy; tenant d'un long Jousse, d'autre long

Soret, d'un bout Perrot, d'autre bout le chemin aux Anes. Sur la mise à prix de 415 fr.

Douze ares soixante-seize centiares de terre, au Puits-de-Bardy; tenant d'un long Denizet, d'autre long Servant, d'un bout Jousse Adolphe, d'autre bout plusieurs. Sur la mise à prix de 75 fr.

Dix-neuf ares quatorze centiares de terre, champêtre du Fond-des-Caves; tenant d'un long Alexis Sedard, d'autre long Joubert, locataire, d'un bout les héritiers Vincent, d'autre bout le chemin de Villeneuve aux Granges-des-Noyers. Sur la mise à prix de 415 fr.

Douze ares soixante-seize centiares de terre, au chemin d'Auvers; tenant d'un long Denizet, d'autre long les héritiers Vincent, d'un bout Vincent, d'autre bout le chemin de Villeneuve à Etampes. Sur la mise à prix de 445 fr.

Neuf ares cinquante-sept centiares de terre, à la Loge-au-Page; tenant d'un long Isaac Feuillu, d'autre long Chevalier, d'un bout madame Defresne, d'autre bout Théophile Bufin. Sur la mise à prix de 55 fr.

Douze ares soixante-seize centiares de terre, au Guignier-de-Saint-Mars; tenant d'un long Pechard, d'autre long la veuve Gambrelle, d'un bout M. Véron, locataire, d'autre bout le chemin de Villeneuve à Etampes. Sur la mise à prix de 75 fr.

Neuf ares cinquante-sept centiares de terre, au Fond-de-Veaux; tenant d'un long Denizet, d'autre long Véron, locataire, d'un bout Véron, locataire, d'autre bout M. Sedard. Sur la mise à prix de 45 fr.

Dix-neuf ares quinze centiares de terre, dans la vallée d'Auvers; tenant d'un long Denizet, d'autre long le chemin de Boissy à Etréchy, d'un bout Pasquet d'autre bout plusieurs. Sur la mise à prix de 5 fr.

Six ares trente-huit centiares de terre, même champêtre; tenant d'un long Denizet, d'autre long Durand, d'un bout la veuve Jamet, d'autre bout le chemin de Villeneuve à Auvers. Sur la mise à prix de 5 fr.

Douze ares soixante-seize centiares de terre, champêtre de la Coutière, en bois; tenant d'un long Denizet, d'autre long , d'un bout Deveaux, d'autre bout plusieurs. Sur la mise à prix de 5 fr.

Dix-neuf ares quinze centiares de bois, champêtre de Fremière; tenant d'un long Denizet, d'autre long plusieurs, d'un bout Deveaux, d'autre bout plusieurs. Sur la mise à prix de 49 fr.

Douze ares soixante-seize centiares de terre et bois, champêtre de la Vallée-de-Boineveau; tenant d'un long Sedard Alexis, d'autre long Denizet, d'un bout le chemin de Villeneuve à Boineveau, d'autre bout . Sur la mise à prix de 5 fr.

**Terroir de Boissy-le-Cuté.**

Six ares treize centiares de terre, champêtre de Fremière. Sur la mise à prix de 30 fr.

Neuf ares cinquante sept centiares de terre, champêtre du Bois-Lapin. Sur la mise à prix de 40 fr.

Fait et rédigé par moi, avoué poursuivant sous-signé. A Etampes, le huit avril mil huit cent soixante-quinze. Pour original, Signé : CHENU.

S'adresser pour les renseignements : A Etampes, A M<sup>e</sup> CHENU, avoué poursuivant, rue St-Jacques, numéro 400; A M<sup>e</sup> BOUARD, avoué co-licitant, rue Saint-Jacques, numéro 5; A M<sup>e</sup> HAUTEFEUILLE, notaire, rue Saint-Jacques, numéro 81, dépositaire du cahier des charges et des titres de propriété; Et sur les lieux.

En suite est écrit : Enregistré à Etampes, le neuf avril mil huit cent soixante-quinze, folio 137 verso, case 3. Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, double décaime compris. Signé : DELZANGLES.

**AVIS D'OPPOSITION.**

**Vente de Fonds de commerce.**  
Suivant acte reçu par M<sup>e</sup> Jacob, notaire à Angerville, les vingt-cinq mars et huit avril mil huit cent soixante-quinze, enregistré,  
M. François MONBAZET, tailleur d'habits, et madame Louise-Rose-Henriette DUCLOS, son épouse, demeurant ensemble à Angerville,  
Ont vendu à M. Eugène LEVESQUE, ouvrier tailleur d'habits, demeurant de droit à Oinville, commune de Mainvilliers (Loiret), le fonds de marchand tailleur d'habits, et divers objets mobiliers et ustensiles servant à son exploitation, moyennant un prix payé en partie; ledit fonds est exploité à Angerville.  
L'entrée en jouissance a été fixée au jour de l'acte, et les parties ont fait élection de domicile en l'étude dudit M<sup>e</sup> Jacob, où les oppositions seront reçues dans le délai de dix jours.  
Pour extrait, JACOB.

Etude de M<sup>e</sup> DARDANNE, notaire à Etampes.  
**ADJUDICATION**  
En l'étude de M<sup>e</sup> DARDANNE, notaire à Etampes,  
Le Dimanche 9 Mai 1875, à midi,  
D'UNE  
**JOLIE MAISON BOURGEOISE**  
En parfait état,  
Sise à Etampes, rue de l'Alun, n<sup>o</sup> 7,  
Elevée d'un rez-de-chaussée, 4<sup>e</sup> étage et grenier.  
**JARDIN à la suite.**  
Contenance totale : 8 ares 16 centiares.  
Appartenant à M. et M<sup>m</sup>e LEFEBVRE-GRESLAND.  
S'adresser, pour tous renseignements :  
A M<sup>e</sup> DARDANNE, notaire.

Etude de M<sup>e</sup> ROBERT, commiss.-priseur à Etampes.  
**VENTE MOBILIÈRE**  
A ETAMPES, RUE DARNATAL, n<sup>o</sup> 8,  
Par suite du décès de M. ROULLON.  
Le Mercredi 14 Avril 1875, à une heure,  
Par le ministère de M<sup>e</sup> ROBERT,  
Commissaire-priseur à Etampes.  
Consistant en :  
Couchette, Literie, Linge, Effets d'habillement, Buffet, Poêle, Chaises, Malles, Montre en argent, Batterie de cuisine et autres objets.  
**AU COMPTANT.**  
Dix centimes par franc en sus des enchères.

**VENTE MOBILIÈRE**  
Par suite du décès de M. OUDEBERT,  
A ETAMPES, ROUTE DE DOURDAN, n<sup>o</sup> 4,  
Le Dimanche 18 Avril 1875, à midi,  
Par le ministère de M<sup>e</sup> ROBERT,  
Commissaire-priseur à Etampes.  
Consistant en :  
Couchettes, bons Matelas et Literie, Armoire, Commode, Tables, Canapé, Fauteuil-Voltaire, Chaises, Pendules, Glaces, Cave à liqueurs, Tableaux, Vases, Lampes, Poêle, Effets d'habillement, Batterie de cuisine, Outils de menuisier, et autres objets.  
**AU COMPTANT.**  
Dix centimes par franc en sus des enchères.

Etude de M<sup>e</sup> SAUNIER, notaire à Nemours.  
**A VENDRE PAR ADJUDICATION**  
Le Lundi 17 Mai 1875, à midi.  
En l'étude et par le ministère dudit M<sup>e</sup> SAUNIER, En présence de M<sup>e</sup> SERGENT, notaire à Milly.  
Un **Moulin à farine**, situé à Pierre Longue, commune de Boulancourt, canton de La Chapelle-la-Reine, avec bâtiments d'habitation et d'exploitation.  
Et 4 hectare 85 ares 28 centiares de pré, aunaie, housche, bois, en plusieurs morceaux situés sur les communes de Boulancourt et d'Angerville-la Rivière, le tout se trouvant aux alentours du moulin.  
**Mise à prix.... 25,000 fr.**  
Le bail dudit Moulin et de ses dépendances expire le 25 Novembre 1876. 2-1

Etude de M<sup>e</sup> CHARLES GIBIER, notaire à Malesherbes (Loiret).  
**A LOUER A L'AMIABLE**  
Pour entrer en jouissance au 23 Avril 1876,  
**UNE FERME**  
De 130 Hectares,  
A 2 kilomètres d'une gare de chemin de fer.  
S'adresser à M<sup>e</sup> CH. GIBIER, notaire à Malesherbes. 3 3

**A VENDRE**  
ENSEMBLE OU SÉPARÉMENT :  
1<sup>o</sup>. — Une **Scie verticale**, en très-bon état, avec chariot et ses scies.  
2<sup>o</sup>. — Une **Scie circulaire**, table en fonte et chariot.  
3<sup>o</sup>. — Une **Scie circulaire**, table en bois.

4<sup>o</sup>. — Une **Scie à ruban**, de Perrin, table en bois.  
Le tout à vendre pour 5,000 fr.  
S'adresser à M. RABOURDIN, à Lépine (par Bou-ray), Seine-et-Oise. 6-3

**Société des Caves du Médoc BORDEAUX**

**Articles recommandés :**  
1<sup>o</sup> Une barrique de 225 à 228 litres vin rouge, bon Médoc 1872, pour 125 fr.  
2<sup>o</sup> Une barrique de 225 à 228 litres, excellent vin rouge Listrac-Médoc 1870, pour 200 fr.  
Le tout rendu franco de port et de congé à la gare la plus rapprochée du domicile de l'acheteur, valeur à 90 jours, avec la faculté de laisser la marchandise à l'arrivée si elle ne convient par. Les deux articles s'expédient ensemble ou séparément.  
Ecrire à J.-J. MAROT et Fils, directeurs de la Société des Caves du Médoc, à Bordeaux. 40-1

**SOCIÉTÉ DE GARANTIE FRANCO-AMÉRICAIN**  
Capital social : 10 millions

Siège social : 10, place Vendôme. — PARIS.  
Obligations hypothécaires de la Compagnie du Chemin de fer du Denver et Rio-Grande (Colorado, États-Unis d'Amérique), rapportant 7 0/0 l'an et remboursables par voie de tirage au sort dans le délai maximum de 46 ans.  
Le Chemin de fer de Denver et Rio-Grande est en exploitation sur un espace de 493 kilomètres et des ingénieurs français (MM. Chaper et Soulié) ont été vérifiers sur place les chances exceptionnelles de son trafic.  
Ces obligations, dont le caractère est d'être un placement de tout repos et d'être à l'abri des perturbations possibles des marchés publics européens, sont garanties : 1<sup>o</sup> par une hypothèque spéciale sur la ligne elle-même et ses propriétés; 2<sup>o</sup> par les revenus de l'exploitation; 3<sup>o</sup> par le Capital social de la Société de garantie franco-américaine s'élevant à 10 millions de francs; 4<sup>o</sup> par la moitié des bénéfices nets de ladite Société, mis en réserve et accumulés.  
**Le prix des obligations est de :**  
5,200 fr. rapportant..... 364 fr. l'an.  
2,600 ..... 182  
Coupure d'un 10<sup>e</sup> 520 fr. 36 40  
— d'un 20<sup>e</sup> 260 ..... 18 20

Les coupons sont payables, en France, les 1<sup>er</sup> juin et 1<sup>er</sup> décembre de chaque année, sous la seule déduction de l'impôt et sans frais, au siège social, 10, place Vendôme, ou dans les départements aux frais des clients. Les coupons sont également payables sans frais à Londres, en prévenant le banquier de la Société un mois à l'avance.  
S'adresser, pour tous renseignements, demandes de prospectus, communication du rapport des ingénieurs, au siège social, 10, place Vendôme, à Paris, et en province, chez les correspondants de la Société.  
Les versements peuvent être faits à la Banque de France et dans ses succursales, au compte de la Société de Garantie Franco-Américaine.  
Le délégué de la Société dans le département de Seine-et-Oise est M. FRANCHET D'ESPÉREY, 24, rue de la Chancellerie, à Versailles.  
Le correspondant est, à Montmorency, M. G. D'ARGY, propriétaire.

**PARIS - PALAIS-ROYAL**  
Galerie Montpensier, 41.  
**RESTAURANT TRAPPE**  
Ancienne maison des plus recommandables.  
DÉJEUNERS 1 f. 75 — DINERS 2 f. 25 et 2 f. 75

**CHOCOLAT-MENIER**  
EXIGER LE VÉRITABLE NOM

Les Abonnés dont l'abonnement expire ou est expiré sont priés de le faire renouveler. — Nous les prévenons qu'à défaut d'ordres contraires, afin qu'ils n'éprouvent pas d'interruption dans l'envoi du Journal, nous continuerons de le leur adresser.

**Saison d'été 1875.**  
**MAISON COLLIN**  
Place Notre-Dame, n<sup>o</sup> 19 et 21.  
**VÊTEMENTS TOUT FAITS POUR HOMMES & POUR ENFANTS**  
ainsi que de **Première Communion.**  
**GRAND CHOIX DE DRAPERIES HAUTE NOUVEAUTÉ**  
Pour vêtements sur mesure.  
NOUVEAUTÉS POUR ROBES — CONFECTIONS — CHALES  
SOIERIES — TOILES — CALICOTS, ETC.  
**Comptoir spécial de Deuil.**